

# Ensemble pour mettre fin à la violence #ENDviolence

## Note d'orientation mondiale Messages clés

---

Protéger les enfants de la violence dans les situations de crise humanitaire

## Objectifs de politique à l'horizon 2030

**Protéger les enfants de la violence dans les situations de crise humanitaire.** Intégrer les activités de prévention et d'intervention concernant la violence, l'exploitation et les atteintes à l'égard des enfants dans tous les plans d'intervention humanitaire, et financer ces activités adéquatement.

## MESSAGES CLÉS

1. Les gouvernements doivent reconnaître le droit fondamental des enfants à la protection contre la violence, de même que leur propre obligation de respecter ce droit.
2. Les gouvernements et les donateurs doivent augmenter leur financement de plus du double afin de répondre aux besoins existants, et croissants, de protection urgente et vitale des enfants dans les situations de crise humanitaire.
3. Les communautés et les familles doivent être appuyées dans leur rôle d'intervenantes de première ligne en matière de protection des enfants, rôle rendu encore plus essentiel par la pandémie.

## CHIFFRES CLÉS

- Avant la pandémie de COVID-19, un enfant sur quatre vivait dans un pays touché par un conflit ou une catastrophe.
- En février 2021, sur un total de 35 situations de crise humanitaire :
  - 100 % signalaient que les populations éprouvaient une détresse psychologique grave ou extrême ;
  - les deux tiers constataient une augmentation de la violence à l'encontre des enfants, notamment une hausse de 50 % des risques de mariage d'enfants ;
  - 80 % signalaient une violence liée au genre grave ou extrême, notamment une hausse de 50 % des risques de mariage d'enfants.
- Or, six mois après le début de la pandémie, les interventions de protection de l'enfance demeuraient non financées à hauteur de plus de 80 %.

## POURQUOI MAINTENANT?

La pandémie de COVID-19 a mis au jour et accentué les lacunes dans tous les systèmes – locaux, nationaux et mondiaux – qui protègent les enfants contre les préjudices. Elle a affaibli, directement et indirectement, les mécanismes de soutien, les conditions et les ressources qui aident les enfants, leurs familles et leurs communautés à composer avec des événements stressants de grande ampleur. Pour les enfants qui vivent dans des situations de crise humanitaire, la COVID-19 a aggravé des risques préexistants, comme le mariage d'enfants ou le travail des enfants, sous l'effet des pressions financières et elle a affaibli les systèmes et services mêmes sur lesquels les communautés comptent lorsque de multiples exigences mettent à l'épreuve et sapent la résilience communautaire. En conséquence, les enfants sont exposés à de plus grands risques et subissent davantage de préjudices, tout en recevant encore moins de soutien et de soins.

Les pertes de revenus attribuables au confinement, à la maladie ou à la mort d'un indispensable soutien de famille peuvent contraindre les enfants à quitter l'école pour tomber sous le joug du travail, du mariage précoce, de l'exploitation ou du recrutement par des groupes armés. Les filles, les enfants à identité

de genre et/ou orientation sexuelle différents, les enfants handicapés, les enfants placés en institution ou emprisonnés, les enfants de la rue et déplacés et ceux qui vivent dans des camps de réfugiés sont particulièrement vulnérables à la violence et à l'exploitation. Les enfants, particulièrement les filles, sont exposés à des risques accrus de violence sexuelle et de violence liée au genre, notamment des viols, de la violence familiale et de l'exploitation sexuelle.

## COMMENT ?

### **Les gouvernements nationaux et les organismes qui apportent une assistance humanitaire doivent:**

- former et équiper les effectifs de la santé, de l'éducation et des services sociaux afin qu'ils puissent prendre efficacement des mesures de prévention et d'intervention à l'égard des risques pour la protection des enfants survenant lors des actions en réponse à la COVID-19 ;
- désigner les effectifs des services sociaux en tant que travailleurs essentiels et assurer et faciliter leur accès aux enfants et aux familles ;
- atténuer les impacts psychosociaux et de santé mentale des mesures liées à la COVID-19 sur les enfants et sur les personnes qui en ont la charge, en leur fournissant des appuis tenant compte des facteurs de l'âge, du genre et du handicap ;
- décréter et mettre en œuvre des mesures pour réduire au minimum les séparations de familles attribuables aux mesures de confinement ou aux maladies consécutives à la pandémie de COVID-19.

### **Les acteurs du secteur de l'aide humanitaire doivent:**

- travailler au niveau intersectoriel pour lutter contre les facteurs de risque de préjudice qui ont été aggravés par la pandémie de COVID-19 et les mesures de confinement connexes ;
- renforcer la capacité d'action des enfants pour assurer leur participation significative aux interventions humanitaires ;
- veiller à ce que les besoins spécifiques et uniques des enfants se trouvent au cœur même de toutes les activités d'aide humanitaire.

### **Nous exhortons les gouvernements et les donateurs à:**

- financer pleinement les appels de fonds concernant la protection de l'enfance. Au minimum, financer la protection de l'enfance au même niveau que celui de l'appel de fonds global ;
- exiger que tous les plans et propositions concernant la riposte à la COVID-19 respectent les standards minimums pour la protection de l'enfance et qu'ils soient budgétisés et financés en conséquence ;
- investir dans les acteurs locaux et les mécanismes communautaires de protection de l'enfance, lesquels sont les intervenants de première ligne dans le contexte de la pandémie de COVID-19, afin d'appuyer des interventions de qualité, respectueuses des standards, en matière de protection de l'enfance.

## Aides et ressources disponibles

Alliance pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire (Alliance CPHA) – fiche technique sur la protection des enfants pendant la pandémie de COVID-19: [alliancecpha.org/fr/series-of-child-protection-materials/protection-children-during-covid-19-pandemic](https://alliancecpha.org/fr/series-of-child-protection-materials/protection-children-during-covid-19-pandemic)

Alliance CPHA – standards minimums pour la protection de l'enfance: [alliancecpha.org/fr/groupe-de-travail-standards-minimums-pour-la-protection-de-lenfance](https://alliancecpha.org/fr/groupe-de-travail-standards-minimums-pour-la-protection-de-lenfance)

Alliance CPHA — *INSPIRE: Seven Strategies for Ending Violence against Children*: [alliancecpha.org/en/child-protection-online-library/inspire-seven-strategies-ending-violence-against-children](https://alliancecpha.org/en/child-protection-online-library/inspire-seven-strategies-ending-violence-against-children)

Save the Children — *Still Unprotected: Humanitarian Funding for Child Protection*: [resourcecentre.savethechildren.net/library/still-unprotected-humanitarian-funding-child-protection](https://resourcecentre.savethechildren.net/library/still-unprotected-humanitarian-funding-child-protection)

**Together to**  
**#ENDviolence**  
  
Solutions Summit Series






---

[secretariat@end-violence.org](mailto:secretariat@end-violence.org)

[end-violence.org](http://end-violence.org)

633 Third Avenue, Floor 25, New York, NY 10017

 [@GPtoEndViolence](https://www.facebook.com/GPtoEndViolence)  
 [@GPtoEndViolence](https://www.instagram.com/GPtoEndViolence)  
 [@end\\_violence](https://twitter.com/end_violence)